



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU**

LUNDI 12 avril 2010 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix et le 12 du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 6 avril 2010, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs Jérôme CASES, Franck GUITART, Eric MALDES, Jean -Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Francis BETRIU donne procuration à Franck GUITART

André BRUZY donne procuration à Jean-Claude PIQUEMAL

Martine SMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

Membres en exercice : 10

présents : 7

procurations : 3

Le quorum étant atteint avec **7 membres présents** ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. MALDES Eric est nommé secrétaire de séance, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Création d'une commission communale de la communication**
- **Délibération clôture consultation préalable « carte communale »**
- **Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009**
- **Fixation loyer épicerie**
- **Choix du locataire**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 mars 2010

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 29 mars 2010, les membres présents approuvent à la majorité ce compte-rendu.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 BETRIU F

2- Création d'une commission communale de la communication

Sur proposition de M. Piquemal, une commission communale de la communication est créée à la majorité, afin de travailler sur l'ensemble des moyens de communication et de diffusion de l'information (site internet, bulletin municipal, journaux)

Elit les membres suivant : PIQUEMAL Jean-Claude, VERGES Jean, CASES Jérôme, CASES Juliette, MALDES Eric, AIRAUDI Evelyne

POUR : 6

CONTRE : 2 BETRIU F/GUITART F

ABSTENTIONS : 2 AIRAUDI E/SOMBRIN M

3-Clôture consultation préalable « carte communale »

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de la carte communale mise en œuvre par délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2009, une concertation avec les habitants, les associations locales ou tout autre personne concernée, a été ouverte par délibération du 3 novembre 2009.

A la majorité, le Conseil Municipal décide de clôturer la concertation préalable avec la population en date du 13 avril 2010

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 BETRIU / GUITART

4-Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal souhaitant créer un emploi C.A.E. , fixe les effectifs du personnel, conformément au tableau ci – dessous :

1 adjoint administratif Principal 2^{ème} classe Catégorie C, 8^{ème} échelon à raison du 32/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe Catégorie C , 4^{ème} échelon à temps complet

1 contrat accompagnement à l'emploi C.A.E. 20H par semaine

Précise que les crédits ont été prévus au BP 2010

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5-Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009

Le Conseil Municipal à la majorité prend acte que le montant de référence des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 soit 73871 euros décide d'inscrire au BP 638928,35 euros de dépenses réelles d'investissement.

Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Casteil s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 BETRIU F/GUITART F

- 6 – Fixation loyer épicerie et choix du locataire

L'assemblée fixe le montant du loyer à 750€ pour la période du 1^{er} mai au 30 octobre 2010

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 GUITART F/BETRIU F

- 7 – Choix du locataire

Suite à l'appel de candidature lancée pour la location de l'épicerie communale, la commune a reçu plusieurs demandes.

Le vote a lieu a bulletin secret.

A la majorité, le Conseil Municipal choisit M.e t Mme COURS Patrick

Un bail précaire est convenu et arrêté pour la durée ci – dessus mentionnée.

POUR : 6 CONTRE : 2 ABSTENTION : 2

QUESTIONS DIVERSES

Etat néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9 heures 10.

Le Maire
Juliette CASES